

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

**Direction de l'environnement, de la coordination et l'appui territorial
Bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du lundi 3 novembre 2025 à 9 h au vendredi 5 décembre 2025 à 12 h sur les communes d'Avoine, Beaumont-en-Véron, Bourgueil, Chinon, Chouzé-sur-Loire, Huismes, La Chapelle-sur-Loire, Restigné, Saint-Germain-sur-Vienne, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Savigny-en-Véron portant sur le rapport comportant les conclusions du réexamen prévu à l'article L. 593-19 du code de l'environnement relatif au réacteur n°1 de l'Installation Nucléaire de Base (INB) n°107 du centre nucléaire de production d'électricité de CHINON, exploité par EDF à Avoine.

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans, est présidée par M. Roland LESSMEISTER. Sont membres titulaires MM. Gérard CAUDRELIER, Luc DIAS, Francis LERE et Thierry MERGNAC. MM. Christian CALENGE et Pierre-Yves SANTENARD sont membres suppléants.

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site internet <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier d'enquête est déposé dans les mairies des communes listées ci-dessus en support papier. Un poste informatique permet un accès gratuit au dossier en mairie d'Avoine, siège principal de l'enquête. Le dossier est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle de ces mairies.

Il est également consultable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6659>.

Des registres papier sont ouverts dans les mairies des communes listées ci-dessus pour que le public y présente ses observations et propositions.

Celles-ci peuvent également être formulées soit par courrier postal adressé en mairie d'Avoine à l'attention du président de la commission d'enquête, soit en complétant le formulaire sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6659>, soit par courriel à l'adresse dédiée enquete-publique-6659@registre-dematerialise.fr.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public :

- le lundi 3 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie d'Avoine ;
- le mercredi 5 novembre 2025, de 14h à 17h, en mairie de Chinon ;
- le vendredi 7 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de Bourgueil ;
- le lundi 10 novembre 2025, de 14h à 17h, en mairie de Beaumont-en-Véron ;
- le jeudi 13 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de Chouzé-sur-Loire ;
- le samedi 15 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de Chinon ;
- le lundi 17 novembre 2025, de 14h à 17h, en mairie de Savigny-en-Véron ;
- le mercredi 19 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de La-Chapelle-sur-Loire ;
- le vendredi 21 novembre 2025, de 14h à 17h, en mairie de Huismes ;
- le lundi 24 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de Restigné ;
- le jeudi 27 novembre 2025 de 14h à 17h, en mairie de Saint-Nicolas-de-Bourgueil ;
- le samedi 29 novembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de Huismes ;
- le lundi 1^{er} décembre 2025, de 14h à 16h30, en mairie de Saint-Germain-sur-Vienne ;
- le mercredi 3 décembre 2025, de 9h à 12h, en mairie de Bourgueil ;
- le vendredi 5 décembre 2025, de 9h à 12h, en mairie d'Avoine.

A l'issue de la procédure, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection tiendra compte des résultats de l'enquête dans son analyse du rapport mentionné au premier alinéa de l'article L. 593-19 du code de l'environnement et dans les prescriptions qu'elle prendra.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairies des communes listées ci-dessus et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes responsables du projet faisant l'objet de la présente enquête publique sont M. Boris DE BACKER, chargé de mission grand carénage – CNPE de Chinon, BP 80, 37 420 AVOINE. Courriel : boris.de-backer@edf.fr et M. Guillaume PERCEBOIS, directeur délégué technique – CNPE de Chinon, BP 80, 37 420 AVOINE. Courriel : guillaume.percebois@edf.fr.